

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers : L'an deux-mille-vingt-quatre, le trois juillet, les membres du conseil municipal de
en exercice : 19 Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la
présents : 14 présidence de Philippe GUERIN, Maire,
votants : 18

Membres :

Date de convocation : 27 juin 2024	1. Céline GRIMAUD,	2. Emilie BLAIN, absente
	3. Gilles GUILLOU,	4. David GUILLOTEAU,
Date d'affichage : 27 juin 2024	5. Frédéric BOUCARD, absente	6. Nathalie BLANCHARD,
	7. Patrick GROHEUX, absente	8. David VRIGNAUD,
	9. Frédérique BENUREAU,	10. Jean-Yves COUTANT,
	11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ, absente
	13. Yoann GUILLONNEAU,	14. Estelle BOUILLANT, absente
	15. Freddy MARTIN,	16. Sophie ROUSSEAU,
	17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoirs :

Frédéric BOUCARD à Philippe GUERIN
Patrick GROHEUX à Freddy MARTIN
Estelle BOUILLANT à Corinne BIROT
Emilie BLAIN à Céline GRIMAUD

Secrétaire de séance : Corinne BIROT

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°1

03072024_01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget primitif 2024 du budget principal,
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024,

Sens	Imputation	R	O	Libellé	Montant
D	681	X		Dotations aux amortissements	-22 334.30 €
D	681 – 042		X	Dotations aux amortissements	22 334.30 €
R	1021	X		Dotations	- 22 334.30 €
R	2804182 – 040		X	Amortissements	22 334.30 €
				TOTAL DEPENSES	0.00 €
				TOTAL RECETTES	0.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente décision modificative.

CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
--

03072024_02

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 alinéa 1° et 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire au poste d'adjoint technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi temporaire à compter du 2 septembre 2024 :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1° : accroissement temporaire d'activité
- Durée du contrat : 10 mois et 3 jours
- Temps de travail : 6.23 heures hebdomadaire
- Nature des fonctions : Service au restaurant scolaire
- Niveau de recrutement : Adjoint technique, catégorie C
- Niveau de rémunération : Indice majoré 366 du grade de recrutement d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTION DE CHALLANS GOIS
--

03072024_03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention de mise à disposition du service instruction des autorisations des droits du sol au profit des communes membres signée depuis 2009.

La nouvelle convention porte sur des changements au niveau des consultations de services externes par Challans Gois Communauté tels que par exemple l'ARD, la chambre d'agriculture, les gestionnaires de réseaux, etc.
De plus, la convention autorisera également la transmission des données ADS publiques au SMMBO et à GEOVENDEE.

Après avoir fait lecture de cette convention,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle convention pour l'instruction ADS jointe en annexe.

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN POUR LE PROJET D'HABITAT INCLUSIF
--

03072024_04

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'habitat inclusif rue de l'Océan porté par la commune, le CCAS et Vendée Habitat.

En continuité de la délibération du 27 mars dernier dans laquelle il convenait d'acquérir une parcelle appartenant aux consorts Rousseau, située rue de l'Océan et précédemment cadastrée ZO 168.

Suite au bornage réalisé le 6 juin dernier, les parcelles acquérir deviennent les suivantes :

- La parcelle ZO 835 de 3 075 m² à 3.00 € le m²
- La parcelle ZO 834 de 500 m² à 15.00 € le m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition auprès des conjoints Rousseau des parcelles :
 - o ZO 835 de 3 075 m² à 3.00 € le m²
 - o ZO 834 de 500 m² à 15 € le m²
- Décide de confier la vente à Me Laure Barreau à Challans,
- Accepte de prendre en charge les frais notariés conséquence de la présente acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces concernant la présente délibération.

VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE A VENDEE HABITAT POUR LE PROJET D'HABITAT INCLUSIF
--

03072024_05

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de vendre, dans le cadre du projet d'habitat inclusif, une parcelle à Vendée Habitat pour la construction des 8 logements à vocation inclusive.

Pour ce faire, il a été convenu dans la convention d'engagement avec Vendée Habitat d'effectuer cette vente à l'euro symbolique.

Suite au bornage réalisé le 6 juin dernier sur les parcelles concernées, il est proposé à l'assemblée la vente des parcelles ZO 834 de 500 m² et ZO 832 de 6 813 m² à Vendée Habitat à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la vente à Vendée Habitat des parcelles ZO 834 de 500 m² et ZO 832 de 6 813 m² à l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces concernant la présente délibération.

Questions diverses :

- 1- Acquisition d'un nouveau camion benne suite à l'accident de décembre 2023, livraison fin juillet 2024.
- 2- 1 arbre 1 naissance : lancement du projet par le CMJ, financé par la Région, plantations prévues sur la coulée verte en décembre ou janvier.
- 3- Fête annuelle des Feux de Bengale samedi à l'esp Anne Roumanoff.
- 4- Village olympique en préparation pour les 2 et 3 août à Froidfond.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

A Froidfond, le 03/07/2024.

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE DU 3 JUILLET 2024 :

Délibérations de la séance :

- 1- **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°1**
- 2- **CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**
- 3- **CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTION DE CHALLANS GOIS**
- 4- **ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN POUR LE PROJET D'HABITAT INCLUSIF**
- 5- **VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE A VENDEE HABITAT POUR LE PROJET D'HABITAT INCLUSIF**

Membres présents :

GUERIN PHILIPPE	BIROT CORINNE	MARTIN FREDDY
GRIMAUD CELINE	BOUCARD FREDERIC	BOTZ FABIENNE
GUILLOU GILLES	DURANTEAU NICOLE	COUTANT JEAN YVES
QUEVEAU NATACHA	GROHEUX PATRICK	BENUREAU FREDERIQUE
GUILLOPNEAU YOANN	BLAIN EMILIE	GUILLOTEAU DAVID
BLANCHARD NATHALIE	VRIGNAUD DAVID	BOUILLANT ESTELLE
ROUSSEAU SOPHIE		

Signatures :

Le Maire, Philippe GUERIN

Le secrétaire de séance, Corinne BIROT